



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

euro

Question écrite n° 60860

Texte de la question

Mme Françoise Branget attire l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur l'utilisation des pièces de un et de deux centimes d'euros dans l'Union européenne. Plusieurs pays ont déjà supprimé le recours aux pièces de un et deux centimes d'euros. Ainsi les Pays-Bas ont institué un système d'arrondi et la Finlande n'a jamais fait circuler ces pièces. Ces pièces coûtent d'ailleurs plus cher à la fabrication que leur valeur nominale et du fait de leur petite taille et poids, une grande proportion d'entre elles ont tendance à disparaître au fur et à mesure qu'elles sont mises en circulation. Par ailleurs selon un récent sondage, pour les douze pays, 66 % des gens sont pour la suppression des pièces de 1 centime. On peut néanmoins redouter que cette disparition autorise les commerçants à arrondir les prix avec la clef un nouvelle hausse des prix. Aussi, face à ce constat, elle souhaiterait connaître la position de la France et de l'Union européenne sur ce débat qui anime les citoyens européens.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Branget](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60860

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2005, page 2859

Question retirée le : 5 avril 2005 (Retrait pour cause de question identique)